



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 045-214503385-20250204-2025\_009-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 Janvier 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 04/02/2025  
Et  
Publication du : 04/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 21/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/01/2025.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

**Excusés avec procuration** : Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

**Excusé(s)** : Mme DOUCET Denise

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DE MEDTS Michelle

### 2025-009 – AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE DE GESTION (CTG) - CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

Par délibération N°2022-103 du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé d'approuver la signature de la Convention Territoriale de Gestion (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Pour rappel, cette convention est une démarche contractuelle qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'action couvertes par la CTG sont :

- \* Petite enfance,
- \* Enfance,
- \* Jeunesse,
- \* Soutien à la parentalité,
- \* Logement et cadre de vie des familles,
- \* Solidarité et animation de la vie sociale,
- \* Accès aux droits et inclusion numérique.

Cette convention permet à la commune de Villemandeur de percevoir des Prestations de Services par la CAF. Des avenants relatifs au conventionnements de financement sont validés et ou renouvelés périodiquement. Ceux-ci peuvent donner lieu à des conventions spécifiques détaillant les modalités de mise en œuvre d'un service.

Au cas présent la CAF souhaite renouveler la convention de prestation de service du centre de loisirs.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 16 janvier 2025,

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout avenant relatif à la convention territoriale de gestion,
- **Signer** les conventions annuelles ou leurs avenants relatives aux prestations de services.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

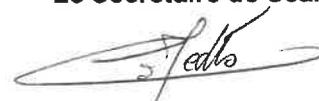
En mairie, le 04/02/2025

**Le Maire,**

  
Denise SERRA



**Le Secrétaire de Séance,**

  
Michelle DE MEDTS

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 04/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>